



Question écrite posée par Monsieur Boodts :

Madame la Bourgmestre,

Mesdames et messieurs les échevins et échevines,

En juillet 2021, le Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales a été lancé : il s'agit d'un plan essentiel et exhaustif, comprenant 31 actions, réparties en 6 chapitres, qui devrait améliorer la situation précaire des parents (et surtout des mères) solos : [https://parentsolo.brussels/storage/pdf/Plan\\_Monoparentalite\\_2021.pdf](https://parentsolo.brussels/storage/pdf/Plan_Monoparentalite_2021.pdf)

Il s'agit d'un plan pertinent, intéressant et important qui comporte des actions qui concernent également les pouvoirs locaux (en particulier au pilier 1).

J'aimerais donc vous poser les questions suivantes :

Action 3 « Elaboration d'une boîte à outils à destination des communes » : notre commune en dispose-t-elle déjà ? En quoi consiste cette boîte à outils ? Comment le Collège et les services évaluent-ils cette boîte à outils ? Comment est-ce que la commune applique cette boîte à outils ?

Action 4 : la commune applique-t-elle le label « Kids friendly » dans le cadre de cette politique ? À quelles instances ce label sera-t-il appliqué ? Comment s'effectue la sélection et quelle est la composition du jury ? Y a-t-il d'autres avantages associés à ce label ? Comment cela est-il rendu public ? La commune dispose-t-elle du guide de bonnes pratiques et a-t-il été diffusé auprès des acteurs locaux : de quelles organisations s'agit-il ? Quand ?

Action 5 : La région a-t-elle déjà proposé une formation aux fonctionnaires communaux de Forest sur le non-recours aux droits ? En quoi consistaient ces formations ? Combien de fonctionnaires y ont participé et quels sont les points de contact ? Quel en est l'impact sur la politique ? Comment le Collège et les services ont-ils été sensibilisés à la question ?

Action 6 : Quelles initiatives de sensibilisation est-ce que les échevins de l'enseignement ont développées et proposées aux écoles communales et aux initiatives d'accueil d'enfants ? Ont-ils été aidés par la Région pour cela ? Est-ce que ces actions étaient adressées à la fois au personnel et aux parents ? Considérez-vous l'objectif régional comme réalisé à Forest ?

Quand est-ce que ces actions ont eu lieu ? Quel a été le coût de ces actions ?

-Quelles sont les réalisations du Collège au niveau de l'amélioration concrète de la situation des parents solos ? Quel montant du budget est consacré aux initiatives en faveur des familles monoparentales ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Emmanuel Boodts

Conseiller communal cd&v-LE

Réponse de mesdames et messieurs El Hamidine, Père, Van Den Bosch et Lonfils :

Le Collège, dans sa déclaration de politique générale de 2018, a identifié le soutien aux familles monoparentales comme facteur d'émancipation et de lutte contre la pauvreté et y travaille par le biais de plusieurs actions réparties sur différentes compétences ;

dans la Petite enfance comme le précise ci-dessous Mme Père, Echevine de la Petite Enfance, et Mme Van den Bosch, Echevine des Affaires néerlandophones ;

- dans l'aménagement du territoire : o notamment par le déploiement d'un maillage ludique, comme le détaille Mr Spapens, Echevin de la Revitalisation urbaine et de la Culture francophone, et Mme Père, Echevine des Travaux publics, o d'une politique de mobilité inclusive, menée jusqu'à ce jour par Mme Van den Bosch.

- Les politiques culturelles ne sont pas en reste, comme le détaillent, Mme Van den Bosch pour les Affaires néerlandophones et Mr Spapens pour la Culture.

La monoparentalité expose en particulier les femmes et leurs enfants à un risque très accru de pauvreté et d'isolement social.

Nous mettons tous nos efforts en commun pour soutenir ces familles et les préserver des bascules dans la grande pauvreté, comme l'isolement, la perte d'un emploi ou d'un logement.

Je vous remercie de nous donner l'occasion de les détailler ce soir.

En ce qui concerne mes compétences d'égalité des droits, en 2021, un podcast appelé « Solo » a été réalisé en collaboration avec l'ASBL Fragments : pour réaliser ces enregistrements sonores, 13 ateliers ont proposés à titre gracieux, conçus comme des espaces de paroles et de soutien, y favorisant la rencontre, l'échange et la transmission entre familles monoparentales forestoises. Des ateliers artistiques pour les enfants des participants étaient aussi organisés.

De manière générale, les femmes et les enfants dans l'espace public doivent être et se sentir en sécurité.

J'aimerais aussi dire quelques mots sur les enjeux en lien avec l'égalité des genres et les enjeux de mobilité et d'aménagement du territoire.

A Bruxelles on compte 86.07% de mamans seules dans ces familles bruxelloises, comme le souligne le plan régional de soutien aux familles monoparentales.

Tout soutien aux politiques d'égalité des genres bénéficie aussi par ruissellement aux familles monoparentales. Dans ce type de structure familiale la disparité de genre dans les déplacements liés aux soins est donc encore plus marquée.

Si ce rééquilibrage doit faire partie des enjeux stratégiques des politiques de genre, il y a lieu aussi de prendre compte de cette donnée telle quelle en travaillant à une réponse aux besoins pratiques.

Le plan régional de soutien aux familles monoparentales épingle donc à juste titre des actions spécifiques aux politiques d'aménagements du territoire, d'urbanisme et de mobilité. 3

Françoise Pèrè, Echevine de la Petite Enfance :

En ce qui concerne l'accueil petite enfance, nous sommes très attentifs aux situations familiales compliquées et par conséquent nous veillons à faciliter l'accès à nos crèches aux parents solo. Les crèches communales réservent 30% des places pour les situations d'urgence (l'ONE impose 20 à 50%), les familles monoparentales sont incluses dans ces situations. Par ailleurs, nos assistantes sociales reçoivent les parents se trouvant dans des situations familiales difficiles pour les orienter. Les familles monoparentales bénéficient en outre d'un tarif réduit (70% de la PFP, comme les familles nombreuses). Si ces familles disposent du statut BIM alors c'est la gratuité qui s'applique. Dans les autres cas, si l'assistante sociale de la crèche perçoit des difficultés particulières, elle peut lancer une enquête sociale et demander une réduction plus importante de la PFP.

Esmeralda Van den Bosch, Echevine des Affaires néerlandophones et de la Mobilité :

Merci pour votre question. Les différents services néerlandophones, dont notamment les écoles communales, sont en contact avec de nombreuses familles en situation précaire. Les initiatives mises en place par nos écoles, la bibliothèque, la politique culturelle et 'Brede School' tentent d'intégrer les familles monoparentales ainsi que les familles connaissant d'autres situations de précarité. Nous voulons abaisser les seuils d'accès en proposant toutes les activités (activités culturelles, activités à la bibliothèque, p.ex. la lecture d'histoires et même un stage d'été, des activités parascolaires les mercredis après-midi) gratuitement (financées par un subside) et nous voulons mieux faire connaître l'offre par une communication sur mesure, e.a. via les écoles (p.ex. les cafés des parents, où, si nécessaire, on oriente aussi vers le CPAS et des informations sont fournies concernant le tarif Paspatoe) et via les crèches.

En outre, la bibliothèque néerlandophone de Forest collabore avec la Maison des Parents Solos et au début de cette année une visite a été organisée pour leur public. Il y a des contacts réguliers, afin de se tenir mutuellement informés du fonctionnement et des besoins de chacun.

La bébéthèque mise en place par Ten Weyngaert apporte également une réponse à la pression financière supplémentaire que peuvent subir les familles monoparentales.

En matière de mobilité, il convient de diminuer le temps consacré aux déplacements liés au soin, en améliorant l'accessibilité et la praticabilité. En effet les femmes se déplacent beaucoup plus dans la ville. Les hommes utilisent moins des transports publics que les femmes (et vice-versa avec l'utilisation de la voiture) ; les femmes marchent aussi plus que les hommes.

Autrement dit, les améliorations en matière de mobilité partagée et transports en commun et en mobilité active créent de la richesse pour familles : des trottoirs plus larges et

dégagés sont pensés à chaque réaménagements en partenariat avec l'Echevine des Travaux publics, Mme Père ; le déploiement des transports publics, en améliorant l'offre (déploiement d'un réseau de rocade avec la nouvelle ligne 74, vers le centre avec la nouvelle ligne 52), la fréquence (il y a depuis le printemps 2023 plus de 54 aux pointes scolaires à notre demande), et en diminuant les ruptures de charge (je pense ici à la prolongation de la ligne de tram 7 connectée à Albert dans moyen terme, telle qu'annoncée par la Région).

Développer les fonctions de séjour est aussi une manière d'aider les familles monoparentales, comme expliqué ci-dessous. La rénovation du parc de Forest permettra la construction de toilettes publiques, comme le veut l'Echevin des Espaces Verts Monsieur Mugabo.

#### Françoise Père, Echevine des Travaux publics et Charles Spapens, Echevin de la Revitalisation urbaine :

Dès le début de la législature, nous avons souhaité offrir à chaque enfant un espace de jeux à moins de 5 minutes à pied de chez lui ! Le maillage ludique s'étoffe année après année, les espaces de jeux se rénovent et se développent pour atteindre cet objectif. Avoir un espace de jeux près de chez soi est aussi nous pensons très précieux pour les familles monoparentales, non seulement l'accès est ainsi facilité mais c'est aussi une manière pour des parents parfois très isolés de faire des rencontres et d'échanger avec d'autres parents tout en permettant à leurs enfants de bénéficier d'aménagements ludiques variés.

#### Nicolas Lonfils (président du CPAS de Forest) :

La monoparentalité expose en particulier les femmes et leurs enfants à un risque très accru de pauvreté.

Le CPAS en fait le constat sensible au quotidien et déploie des efforts nourris pour que les aides sociales puissent préserver ces ménages des bascules dans la grande pauvreté.

Ainsi, en donnant des aides spécifiques pour les enfants (soutien des frais scolaire, prime de rentrée pour tous les enfants forestois scolarisés,...) on touche plus particulièrement ces publics.

De même, via le GT Petite Enfance de la coordination sociale du CPAS, nous avons mis en place Le Petit Mercredi, afin de renforcer les services de soutien à la parentalité pour les familles avec enfants de 0 à 3 ans.

L'accueil est organisé tous les mercredis entre 9h00 et 11h30, toute l'année, vacances scolaires incluses (hors jours fériés). Il est assuré par deux accueillantes professionnelles, dans les locaux de la consultation ONE. « Le Petit Mercredi » accueille les familles gratuitement.

Par ailleurs, le CPAS met à disposition un local pour la Maison des Parents Solo, et nous nous reposons donc également sur leur expertise pour accueillir les familles monoparentales.